

PUBLICATION IMMÉDIATE

La Conférence régionale des élu(e)s opposée à un moratoire sur l'éolien

Gaspé, le 24 novembre 2006 – Lors de la réunion de son conseil d'administration, la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine s'est prononcée contre un moratoire sur l'implantation des parcs éoliens. M. Bertrand Berger, président de la Conférence régionale, a déclaré : « L'adoption d'un moratoire aurait des conséquences très néfastes sur la mise en place de l'industrie éolienne. La première conséquence serait la fermeture des usines de Gaspé et de Matane et nous savons d'expérience qu'une usine qui ferme est difficile à réouvrir ».

L'industrie éolienne génère actuellement en Gaspésie plus de 500 emplois permanents et quelque 200 emplois en construction sur une base annuelle. Le premier 1 000 mégawatt d'énergie éolienne représente des investissements estimés à 1,7 milliard \$ dont 60 % dans la région désignée. Sans vouloir banaliser les critiques et revendications des différents groupes intervenus dans le débat, M. Berger tient à rappeler que ces investissements sont le fruit du travail laborieux des Gaspésiens et Madelinots. Tous ceux qui y ont cru et travaillé depuis une dizaine d'années se sentiraient floués par l'imposition d'un tel moratoire. De plus, l'éolien étant un des trois créneaux d'excellence de développement qu'a choisis la région, une pareille décision signifierait la perte d'un axe de développement essentiel.

Le développement rapide de la filière éolienne n'est pas parfait, engendre des inconforts et, ensemble, nous devons travailler à corriger et à améliorer la situation. Tous ceux qui sont engagés dans l'implantation des parcs éoliens doivent bien jouer leur rôle, que ce soit les promoteurs, le gouvernement, les municipalités et les populations concernées. Pour ce qui est de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Conférence régionale entend être active dans le débat et faciliter la concertation entre les intervenants.

-30-

Source :

M. Bertrand Berger, président
CRÉGÎM
Tél. : 418-392-9950 ou 788-2923

Renseignements :

Mme Louise Langevin
Consultante en communication
Tél. : 418-368-6771, 892-5097
ou 1 800 463-6178, poste 7